Procès-verbal de l'assemblée communale du 1er juillet 2015

L'assemblée communale de ce jour, qui a lieu à la halle polyvalente de Coeuve, a été légalement convoquée par le Journal officiel n° 21 du 17 juin 2015, ainsi que par tous ménages. Elle se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 février 2015.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2014, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présentée par :
   Madame Dina Correia, 1972, divorcée, ressortissante du Portugal et domiciliée à Coeuve et Monsieur Axel Correia, 2000, célibataire, ressortissant du Portugal et domicilié à Coeuve.
4. Divers.

M. le Président salue les personnes présentes. Il rappelle que l'assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole, doivent décliner leur identité. Il rappelle l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve.
Scrutateurs : Carmen Huber et Germain Rondez. 22 personnes participent à l'assemblée.
Sans avis contraire, l'ordre du jour est approuvé.

M. le Président lit le point n° 1 de l'ordre du jour : **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 février 2015.**

Il rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Pendant le délai légal, aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée. Au vote, l'entrée en matière du point n° 1 de l'ordre du jour est approuvée à la majorité évidente.

Michel Bernard demande à ce que soit lu l'article 27 alinéa 2 du règlement communal d'organisation et d'administration. M. le Président lit l'article 27 du règlement.
Michel Bernard rappelle sa remarque citée à la précédente assemblée communale et demande pourquoi cet article n'est pas appliqué.
Benoît Bleyaert confirme que le règlement mentionne un délai pour la rédaction du procès-verbal. Il précise que c'est une lourde tâche qui prend beaucoup de temps, la preuve par sa longueur. Beaucoup de travaux administratifs sont urgents et importants et pour le Conseil communal, l'établissement du procès-verbal n'est pas une priorité. Le nécessaire est bien effectué, mais dans un délai plus long.
Michel Bernard rappelle sa question, à savoir pourquoi cet article 27 n'est pas respecté.
M. le Président répond que M. le Maire vient de répondre à la question, que le débat sur ce point n'ira pas plus et rappelle l'article 20 du règlement d'organisation et d'administration. Il demande si Michel Bernard ou quelqu'un de l'assemblée s'oppose à l'approbation du point n° 1 de l'ordre du jour. Personne ne se manifeste. Au vote, le point n° 1 de l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

M. le Président lit le point n° 2 de l'ordre du jour : **Prendre connaissance et approuver les comptes 2014, ainsi que les dépassements budgétaires.**

M. le Maire explique que les comptes communaux 2014 présente un excédent de charges de Fr. 72'120.90 alors que le budget prévoyait plus. Il précise que chaque année revient les mêmes propos, à savoir que l'établissement des comptes est un travail minutieux, que la marge de manœuvre du Conseil communal est minime, que la commune vit principalement sur les impôts des personnes physiques et que le Conseil communal souhaite continuer d'investir. Il précise qu'il y a un seul dépassement budgétaire aux comptes.

Personne ne s'oppose à voter l'entrée en matière global pour la totalité du point n° 2 de l'ordre du jour. Au vote, l'entrée en matière du point n° 2 de l'ordre du jour est approuvée à la majorité évidente.

Benoît Bleyaert présente les dépassements budgétaires et excuse Mathias Tatti, conseiller communal des finances, absent pour raisons professionnelles. Le seul dépassement budgétaire s'élève à Fr. 10'548.50 et concerne la réfection du balcon au bâtiment communal qui menaçait de s'effondrer.

Comme il n'y a pas de questions, au vote, les dépassements budgétaires sont approuvés à la majorité évidente.

Pour la présentation des comptes 2014, personne ne s'oppose à ce que soient lus uniquement les chiffres en gras. La caissière Marie-Thérèse Trouillat cite la dette globale, la dette par habitant, les amortissements, les investissements, le taux d'intérêt moyen, le taux d'amortissement et les dépenses liées. Elle donne ensuite lecture des comptes 2014, qui boucle avec un total de charges de Fr. 2'996'826.68 et un total de produits de Fr. 2'924'705.78, d'où une perte d'exercice de Fr. 72'120.90. Le budget prévoyait une perte d'exercice de Fr. 150'400.—.
M. le Maire lit le rapport de l'organe de révision.

A la question de Pierre Henzelin, la caissière répond qu'en 2014 a été déposé à la carrière, 1'559 m^3 à Fr. 5.— le m^3.
La caissière à Michel Bernard, qui demande des précisions sur les versements des autres communes pour leurs enfants scolarisés à Coeuve, répond que des montants y relatifs sont prévus dans le budget. Benoît Bleyaert précise qu'à la fin du mois d'août 2015, une séance est prévue avec les services cantonaux et les communes concernées, afin qu'une convention puisse être établie.
Benoît Bleyaert confirme la remarque de Michel Bernard, sur le fait qu'actuellement la commune de Coeuve ne reçoit aucune contribution financière de la part des autres communes.
A la question de Michel Bernard, qui demande si la dette de l'hôpital est encore ouverte, la caissière répond qu'il reste un solde de Fr. 20'211.—.
Suite à la remarque de Michel Bernard sur le fait que le bilan n'a pas été présenté à l'assemblée, la caissière donne lecture du bilan communal 2014.

Comme il n'y a plus de questions, au vote, les comptes 2014 sont approuvés à la majorité évidente.

M. le Président donne lecture du point n° 3 de l'ordre du jour : **Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présentée par : Madame Dina Correia, 1972, divorcée, ressortissante du Portugal et domiciliée à Coeuve et Monsieur Axel Correia, 2000, célibataire, ressortissant du Portugal et domicilié à Coeuve.**

Benoît Bleyaert explique que le Conseil communal se réjouit de tel libellé à l'ordre du jour des assemblées communales et salue la démarche de la famille. Au vote, l'entrée en matière du point n° 3 de l'ordre du jour est approuvée à la majorité évidente. Avant d'ouvrir la discussion de détail, M. le Président invite Dina Correia et sa famille proche à sortir de la salle.

Benoît Bleyaert rappelle ces précédents propos. Le Conseil communal se félicite que des citoyens qui sont déjà bien intégrés, font l'effort de faire la démarche. M. le Président précise que pour des raisons administratives, la demande de naturalisation de Dina Correia et de son fils, n'a pas pu être présentée en même temps que la demande de sa fille Jessica Correia, demande qui a été approuvée lors de la précédente assemblée communale.

Comme il n'y a pas de questions, au vote, le point n° 3 de l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Dina Correia et Axel Correia reviennent dans la salle sous les applaudissements. Elle remercie l'assemblée.

M. le Président lit le point n° 4 de l'ordre du jour : **Divers** et cède la parole à M. le Maire.

Benoît Bleyaert rappelle que le Conseil a déjà parlé en assemblée communale des travaux de raccordements en eau potable et en eaux usées de la route du Mont de Coeuve. Il précise qu'à

ce dossier s'est superposé il y a peu, un projet de BKW relativement important. La station de transformatrice vétuste et située vers l'ancienne école enfantine sera supprimée, déplacée et positionnée à la rue du Puits pour une question de répartition et d'alimentation. Suite à une rencontre avec BKW, le Conseil a eu connaissance que des fouilles vont être réalisés entre l'ancienne école enfantine et une bonne partie de la rue du Puits, et également de l'ancienne école enfantine jusqu'au Mont-de-Coeuve. Un intérêt et des synergies doivent être trouvés au niveau des fouilles, des coûts et de la rationalisation. Le dossier de base de raccordement du Mont de Coeuve a pris de l'ampleur et du retard. Il précise que les entreprises EBL et Swisscom ont également été invitées à participer à la réflexion. Benoît Bleyaert précise qu'un dossier sera présenté en assemblée communale avec des crédits à voter. Le Conseil avait promis de le présenter en 2015 et il fera son possible pour maintenir cette échéance. Il explique que la rue du Cotay est également concernée, en raison des poteaux électriques et de la conduite d'eau sous dimensionnée. Dès que les travaux et les coûts seront finalisés, le Conseil communal pourra présenter à l'assemblée un projet concret. Il rappelle que ces coûts doivent s'autofinancer par les taxes.
Benoît Bleyaert revient sur les remarques du début de l'assemblée et précise que le Conseil communal et l'administration sont au service de la population pour répondre au maximum aux questions, qu'elles soient objectives ou non. Le Conseil communal, qui représente la politique, prend note de la faute et des critiques. Par contre à l'administration, il s'agit de professionnalisme et il trouve désagréable de mettre le doigt sur une faute, alors que l'administration fait son maximum.
A la question de Thérèse Rondez qui demande des nouvelles du projet de cabanes dans les arbres, Benoît Bleyaert répond que le Conseil s'est posé la même question. Selon les dernières informations obtenues, le projet suit son cours et sera déposé prochainement publiquement par le biais d'une demande de permis. Il précise que ce genre de projet est « lourd » administrativement et prend beaucoup de temps à se concrétiser.
Benoît Bleyaert à Pierre Henzelin, qui se demande pourquoi le Conseil a refusé que Raphaël Chavanne construise un mur grillagé avec galets au lieu d'un mur en béton, qui se demande également pourquoi le cantonnier a rasé la végétation qui poussait sur un terrain privé et camouflait ce mur, répond en rappelant ces précédents propos sur l'objectivité, que Pierre Henzelin n'est pas concerné en tant que propriétaire, qu'il a du mal de répondre sur une procédure de demande de permis de construire qui s'est déroulée entre le propriétaire et le Conseil communal. Concernant le fauchage, il confirme que la limite de terrain est à cheval sur le talus et que le cantonnier a tout fauché. Il précise que des points ont été convenus entre le propriétaire et le Conseil et que ces points n'ont pas à être débattus en assemblée communale.
Pierre Henzelin précise qu'il s'agit d'une observation de sa part, au fait que la végétation rend le mur beau.
M. le Président revient également sur la « tension » du début de l'assemblée. Il précise que les citoyens sont attachés au beau village de Coeuve et qu'ils ont envie de le défendre. Il précise qu'il faut garder ces forces pour faire avancer les choses. Il y a assez d'organismes fédéraux, cantonaux et autres, pour venir ergoter sur les rapports communaux. Il invite les gens ayant de l'expérience à aider et à collaborer, pour le bien du village et pour son avenir.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour la participation de chacun, les membres du Conseil communal pour leur travail, ainsi que l'administration et il lève l'assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :	La Secrétaire :
Gérard Trouillat	Flore Brahier